

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 6 octobre 2018 à 11 h à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Messieurs les Conseillers :
Madame Louise Royer
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Charles de Broin
Monsieur Éric Lessard
Monsieur Jean Cloutier

Était absent : Monsieur le conseiller Philippe Couture

Assistent également à la séance Madame Josée Roy, secrétaire-trésorière adjointe et Madame Stéphanie Carrière, secrétaire-trésorière par intérim.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, présidant la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 11 h 13 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

1. Résolution 2018-10-108 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

Et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
4. Projets de résolution :
 - 4.1. Ratification de l'entente avec Martin-Paul Gélinas;
 - 4.2. Embauche d'un secrétaire-trésorier *par intérim*;
 - 4.3. Appel de candidature poste secrétaire-trésorier – autorisation;
 - 4.4. Acceptation de l'offre de service – UMQ;
 - 4.5. Acceptation de la soumission pour les travaux de remplacement de ponceau – chemin Thomas-Robert;
 - 4.6. Autorisation de signature du contrat de déneigement 2018-2019;
 - 4.7. Renouvellement de contrat d'assurances de dommages;
5. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2018;
6. Ratification des paiements exécutés par chèque;
7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
8. Rapport de la mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
9. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
10. Avis de motion : aucun

11. Adoption de règlement :
 - 11.1. Règlement 2018-08, Règlement traitant des modalités d'affichage des avis publics;
12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2018;
 - 12.2. Comité consultatif en urbanisme :
 - 12.2.1. Demande DPPIL 180039 – Installation d'un spa, matricule 1720-09-2691, lot 5 011 354 du cadastre du Québec;
 - 12.2.2. Demande DPREL170025 – Rénovation au bâtiment principal, matricule 1421-97-3466, lot 5 011 149 du cadastre du Québec;
 - 12.2.3. Demande construction neuve – matricule 1525-77-7575, lot 5 011 276 du cadastre du Québec;
 - 12.2.4. Demande DPPAL180038 – Construction d'un bâtiment accessoire (remise), matricule 1722-12-9987, lot 5011388 du cadastre du Québec;
 - 12.2.5. Demande DPREL170048 – Rénovation au bâtiment principal, matricule 1720-68-5813, lot 5011369 du cadastre du Québec;
13. Correspondance – *aucune*
14. Affaires nouvelles - *aucune*
15. Période d'intervention des membres du conseil
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens
17. Clôture et levée de la séance.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

4. Projets de résolution :

4.1 Résolution 2018-10-109– Ratification de l'entente avec Martin-Paul Gélinas

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Monsieur Martin-Paul Gélinas;

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'entente intervenue avec monsieur Gélinas et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les paiements en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Résolution 2018-10-110 – Embauche d'un secrétaire-trésorier *par intérim*

CONSIDÉRANT le départ du secrétaire-trésorier en date du 6 octobre 2018;

CONSIDÉRANT Qu'il peut s'écouler un délai de quelques mois avant l'embauche d'un nouveau secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler provisoirement le poste de secrétaire-trésorier par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte et autorise l'embauche de Madame Stéphanie Carrière à raison de 7 à 10 heures par semaine pour combler le poste de secrétaire-trésorière par intérim durant le processus de recherche de candidat aux conditions convenues avec celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Incidence, Mme Josée Roy quitte la séance et est remplacée par Mme Stéphanie Carrière.

4.3 Résolution 2018-10-111 - Appel de candidatures – poste secrétaire-trésorier– autorisation

CONSIDÉRANT le départ du secrétaire-trésorier en date du 6 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de combler ce poste dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, sur avis du comité de sélection, à lancer pour et au nom de la Municipalité un appel de candidatures afin de combler le poste vacant de secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Résolution 2018-10-112 – Acceptation de l'offre de service – UMQ

CONSIDÉRANT le besoin de rédaction d'une entente de terminaison d'emploi ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Résolution 2018-10-113 – Acceptation de la soumission pour les travaux de remplacement de ponceau et réparation de fossé – chemin Thomas-Robert.

CONSIDÉRANT la demande de soumission TP 2018-002 ;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions soit :

Inter Chantiers	58 826,61 \$
Excavation RB Gauthier Inc.	23 895,00 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Excavation RB Gauthier Inc. au montant de 23 895 \$, autorise un membre du conseil à négocier la répartition des travaux, ainsi qu'une marge de négociation considérant cette répartition, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Résolution 2018-10-114 –Autorisation de signature du contrat de déneigement 2018-2019.

CONSIDÉRANT le besoin de déneigement de la municipalité;

CONSIDÉRANT le contrat présenté par les Entreprises Bernard Sigouin Inc. pour l'année 2018-2019 au montant de 8 005,71 \$;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la signature du contrat de déneigement 2018-2019 par le secrétaire-trésorier en intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Résolution 2018-10-115 – Renouvellement de contrat d'assurances de dommages

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit détenir et maintenir en vigueur une police d'assurance ;

CONSIDÉRANT la proposition de BFL Canada ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la police d'assurances de dommages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Résolution 2018-10-116 – Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2018 avant la présente séance conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

a) QUE la secrétaire-trésorière soit, et elle est par les présentes, dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2018; et,

b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2018, soit, et il est par les présentes ratifié et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Résolution 2018-10-117 – Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2018 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 24 980,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

8. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

9. Résolution 2018-10-118 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 9 octobre 2018, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Avis de motion : *aucun*

11. Adoption de règlement :

11.1 Résolution 2018-10-119 - Règlement 2018-08, Règlement traitant des modalités d'affichage des avis publics

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur le conseiller Éric Lessard à la séance du 8 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2018-08 traitant des modalités d'affichage des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2018.

12.2 Comité consultatif en urbanisme :

12.2.1 Résolution 2018-10-120 – CCU 2018-09-03 - Demande DPREL170025 – Rénovation au bâtiment principal, matricule 1421-97-3466, lot 5 011 149 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation au bâtiment principal et l'ensemble des documents et échantillons produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur municipal; et,

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis pour la rénovation du bâtiment principal tel que déposé et préparé par le demandeur avec les conditions suivantes :

1. Que le fascia, le soffite ainsi que le pourtour des fenêtres ne devraient pas être de couleur blanc mais plutôt brun;
2. La porte du sous-sol ne devrait pas être de couleur blanche mais plutôt brune;
3. Que la couleur du crépi soit d'une couleur se rapprochant le plus possible de la couleur du revêtement extérieur choisi et non gris;
4. S'assurer à ce que l'inspecteur fait en sorte que le résident apporte les correctifs nécessaires aux constructions accessoires existantes sur la propriété afin que les critères #7 de l'objectif #2, ainsi que le critère #6 de l'objectif #4 soient acceptables, et;
5. Que la bande de protection riveraine soit conforme à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.2 Résolution 2018-10-121 – CCU 2018-09-04 - Demande DPPIL 180039 – Installation d'un spa, matricule 1720-09-2691, lot 5 011 354 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de permis d'installation d'un spa à une habitation et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur municipal; et,

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve l'installation d'un spa tel que présenté et déposé par le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.3 Résolution 2018-10-122 – CCU 2018-09-05 -Demande de construction neuve – matricule 1525-77-7575, lot 5 011 276 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une nouvelle construction déposée par le propriétaire du lot 5 011 276 du cadastre du Québec et de tous les documents produits à l'appui de sa demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet ne respecte pas certains objectifs et critères du PIIA;

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal n'approuve pas les plans soumis pour la construction du bâtiment principal tel que déposé et préparé par la firme ACDF architecture puisque les objectifs fondamentaux du PIIA ne sont pas respectés, plus spécifiquement:

Objectif 2 de l'article 3.4 du règlement numéro 2013-006 (PIIA-01):

Intégrer les constructions aux formes architecturales distinctives du milieu bâti environnant, tel qu'illustré au Guide Architectural en répondant aux critères suivants :

1) l'architecture des bâtiments principaux doit s'inspirer des caractères architecturaux représentatifs du milieu d'insertion. (Notamment celui des quatre grands styles architecturaux de la municipalité, soit :

- a. l'architecture rustique,
- b. la maison contemporaine en bois rond,
- c. l'architecture d'inspiration champêtre,
- d. l'architecture de villégiature)...

4) les toitures et les murs rectilignes sont évités en favorisant différents reliefs au bâtiment (notamment des saillies tels que des oriels, vérandas, tourelles, escaliers, galeries, toitures auvent, débords de toiture, les lucarnes)...

Objectif 6 :

Préserver et renforcer l'unité visuelle de l'ensemble que constitue le territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord (tel qu'illustré au Guide Architectural; notamment les revêtements, les couleurs, les éléments de saillie, la volumétrie, la boiserie ornementale avec ses pignons et portiques, les ouvertures avec volets, chambranles et planches cornières qui constituent la signature architecturale propre à la municipalité de Lac- Tremblant-Nord depuis sa fondation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.4 Résolution 2018-10-123 – CCU 2018-09-06 - Demande DPPAL180038 – Construction d’un bâtiment accessoire (remise), matricule 1722-12-9987, lot 5011388 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d’un bâtiment accessoire (remise) à une habitation et l’ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l’examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT les recommandations de l’inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis pour la construction du bâtiment accessoire (remise) tel que déposé par le demandeur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.2.5 Résolution 2018-10-124 – CCU 2018-09-07 - Demande DPREL170048 – Rénovation au bâtiment principal, matricule 1720-68-5813, lot 5011369 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation déposé afin de régularisé une situation de travaux de rénovation majeur sans permis d’une résidence déjà existante et l’ensemble des documents et photos produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l’examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT les recommandations de l’inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA;

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve l’émission du permis de rénovation afin de régulariser le présent dossier et adresse une demande au propriétaire afin qu’il modifie la couleur du revêtement extérieur actuel (bleu) car celle-ci n’est pas permise selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13. Correspondance – Aucune

14. **Affaires nouvelles – Aucune**

15. **Période d'intervention des membres du conseil.**

16. **Période de questions d'ordre générale aux citoyens**

17. **Clôture et levée de la séance.**

Résolution 2018-10-125 - Clôture et levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 12 h 04.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorière par intérim